

PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)

Sous-Bassin Hydrographique de la SAMBRE

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

- Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques - Région de Charleroi-Thulin
- Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement du territoire de la région de Mons-Borinage-Centre
- Intercommunale Namuroise de Services Publics

PASH DRESSE PAR :

- La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par dérogation pour délivrance de copie conforme,

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE LA SAMBRE

Namur, le 10 NOV. 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Le Ministre-Président

Benoît LUIGEN
DIO DI RUPO

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia)

habitat ou équip. communautaire	aménagement collectif	lotir	activité indus. ou artisanale

de moins de 2.000 EH (Ib) :

Assainissement autonome

Assainissement autonome (II) :

habitat ou équip. communautaire	aménagement collectif	lotir	activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome communal (Iib) :

habitat ou équip. communautaire	aménagement collectif	lotir	activité indus. ou artisanale

Assainissement transitoire (III) :

habitat ou équip. communautaire	aménagement collectif	lotir	activité indus. ou artisanale

Zone urbanisable au PDS (*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin (*) PDS : plan de secteur

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux

existant	adjugé ou en construction	à réaliser

Station de pompage

Collecteur sous pression

Collecteur gravitaire

Egout sous pression

Egout gravitaire

Cas particuliers

- A diagnostiquer - A rénover
- Fossé ou aqueduc transportant des eaux usées
- Eau de surface ayant fonction de collecteur
- Canalisation spécifique en assainissement autonome
- Canalisation d'eau claire existante
- Canalisation d'eau claire à réaliser

TRAITEMENT DES EAUX USEES

Station d'épuration

Station publique	Station à statut particulier										
<table border="1"> <tr> <th>existant</th> <th>adjugé ou en construction</th> <th>à réaliser</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	existant	adjugé ou en construction	à réaliser				<table border="1"> <tr> <th>privée</th> <th>à déclasser</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </table>	privée	à déclasser		
existant	adjugé ou en construction	à réaliser									
privée	à déclasser										

AUTRES PROBLEMATIQUES

Déversement - Exhaure

Station de pompage

Bassin d'orage

existant	adjugé ou en construction	à réaliser

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE

Eaux souterraines (Mise à jour : 17/05/2005)

Captage public

Zones de protection de captage arrêtées

Prévention rapprochée (Ia)

Prévention éloignée (Ib)

Surveillance (II)

Eaux de surface (Mise à jour : 01/09/2002)

Navigable	1er catégorie	2ème catégorie

3ème catégorie non classé Cours voûté

Zone de baignade (Mise à jour : 14/05/2004)

Point ou zone de baignade

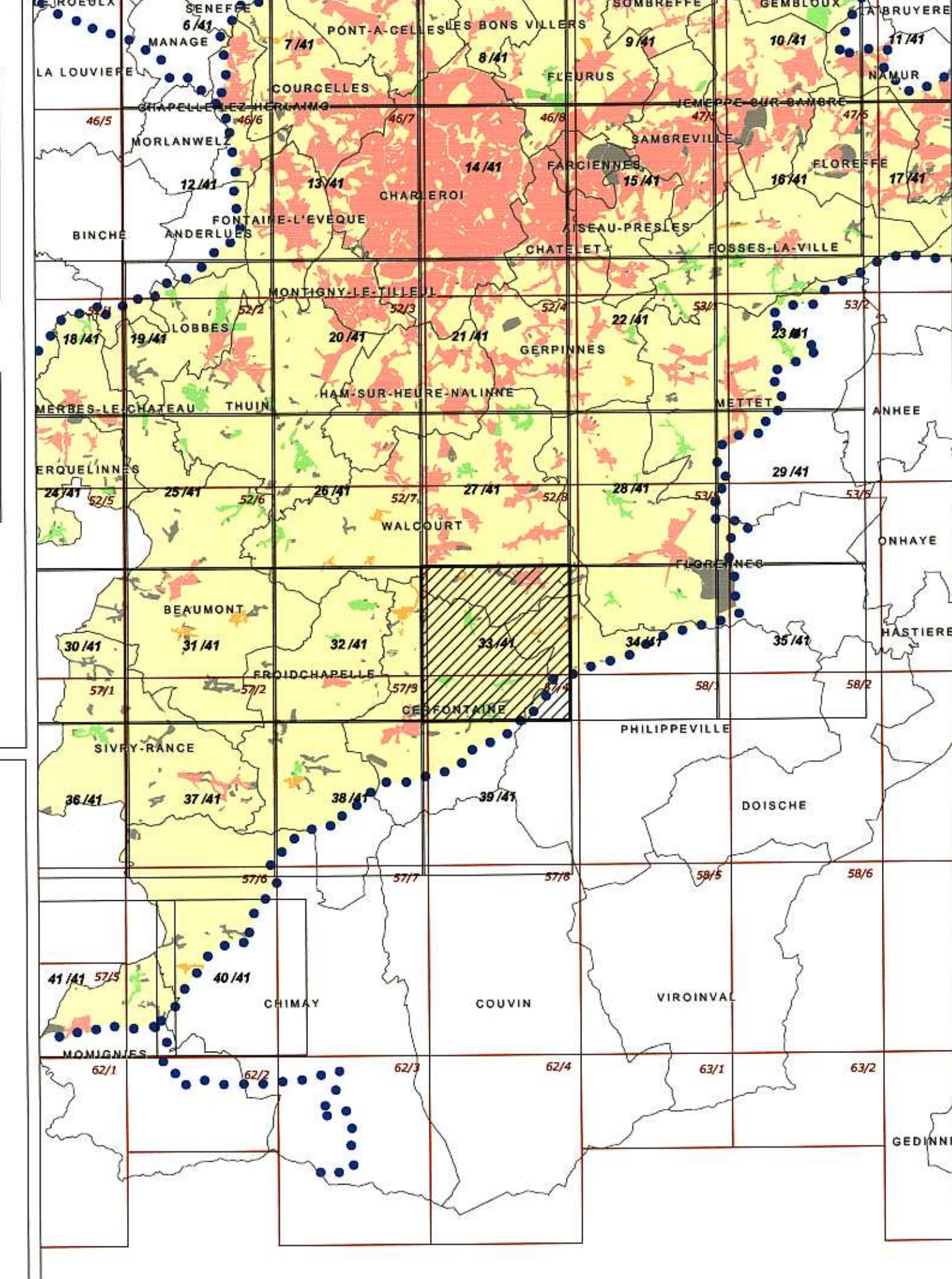
Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale (Mise à jour : 24/03/2005)

Natura 2000

Limite naturelle :

- Sous-bassin hydrographique



Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)
 Siège Administratif provisoire : 14/16, Avenue de Stasart - B-5000 NAMUR - Tél : 081 251 930
 Siège Social : 46, Rue Lacroix - B-4800 VERVIERS - Tél : 087 324 400
 http://www.spge.be - Email : carto@spge.be